



Intervention du Vice-président de l'AP de l'OSCE, Sénateur Alain Néri
Conférence Méditerranéenne de l'OSCE
Mardi 29 octobre 2013, 8h30, hôtel le Méridien, Monaco

Monsieur le modérateur, mesdames et messieurs,

Je souhaite tout d'abord à saluer nos hôtes monégasques qui, une fois de plus montrent leur engagement envers l'OSCE, à peine plus d'un an après avoir accueilli la session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE au Grimaldi Forum à quelques centaines de mètres d'ici. Je tiens également à remercier l'OSCE et son secrétariat pour l'organisation de cette conférence.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, permettez-moi une brève digression concernant le forum méditerranéen de l'assemblée parlementaire de l'OSCE que je représente et qui s'est tenu le 13 octobre dernier à Budva au Monténégro. Je regrette que le Président Suisse du Groupe de Contact Méditerranéen n'ait pas pu nous y rejoindre et je tiens à souligner la présence d'une délégation du Conseil National Palestinien à notre forum, qui a inclus un débat spécial sur la situation en Syrie, et qui fut ouvert par le Président de l'AP, Monsieur Ranko Krivokapic qui est également le président du parlement du Monténégro. Dans son discours il a appelé les parlementaires à assurer que le processus Helsinki +40, actuellement mis en œuvre par l'OSCE, inclue une composante méditerranéenne forte.

N'oublions pas qu'en aout 2015, nous célébrerons les quarante ans de l'Acte final d'Helsinki. Ce document phare contient un chapitre entier sur la région méditerranéenne. Depuis cette époque, l'importance de la région méditerranéenne n'a cessé d'augmenter. C'est pourquoi je souhaite lancer un appel à tous les participants de la rive sud de la méditerranée, qui sont présents aujourd'hui dans la Principauté monégasque, à faire entendre leur voix dans le processus Helsinki+40.

Je vais maintenant continuer sur le sujet de cette session en vous signalant que la lutte contre le trafic des êtres humains est sur l'agenda de l'AP de l'OSCE depuis 1996. Au cours de près de vingt années de travail, vous ne serez pas surpris d'entendre que nombre de constats et de recommandations pertinentes pour l'OSCE et, au-delà, pour ses partenaires méditerranéens ont émergés. Tous font le même constat : le trafic des êtres humains est un fléau qu'il convient d'endiguer et contre lequel il faut lutter avec vigueur. A cet égard, le développement du continent africain est un sujet qui reste indissociable de la lutte contre le trafic des êtres humains.

J'ai écouté les interventions précédentes et effectivement, l'immigration est une chance mutuelle mais lorsque l'immigration est sauvage, elle est la consécration d'un désespoir, d'une détresse, le fruit d'une misère telle qu'on ne réfléchit plus. D'où le drame de Lampedusa durant lequel les

migrants pensaient trouver un eldorado qui se transforme finalement en cauchemar. L'immigration n'est pas choisie, mais subie. Les passeurs sont des criminels qu'il convient de poursuivre avec vigueur.

Par exemple, il convient d'élaborer au plus vite des mesures pour protéger les droits des travailleurs afin d'éviter une aggravation de la situation en ce qui concerne les droits des femmes, des migrants (aussi bien les femmes que les hommes) et des enfants et de prévenir la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, et je demande aux diplomates et aux parlementaires de montrer l'exemple en assurant le respect de ces droits. Je souligne la nécessité, pour les Etats participants de l'OSCE, de redoubler d'efforts dans la lutte contre le travail forcé, notamment la traite des êtres humains à des fins d'exploitation comme main d'œuvre, en améliorant encore le respect du droit, en particulier en ce qui concerne la traite, et en renforçant les mesures de prévention du travail forcé ainsi que de protection et de réinsertion des victimes. Lorsque l'on est dans un pays en situation irrégulière, on est d'autant plus sujet à l'exploitation notamment dans le cadre de la servitude domestique. Les entreprises doivent vérifier le statut de ces travailleurs, les états doivent aussi procéder à des vérifications lors de ses appels d'offre.

Je tiens à signaler l'existence d'une dépendance entre le statut juridique des travailleurs migrants de sexe féminin et leur degré de protection contre les abus et l'exploitation et, à cet égard, je préconise, en tant que mesure préventive prioritaire, la mise en place de circuits de migration légaux destinés aux femmes car il est clair que la féminisation de la migration est devenue une tendance mondiale. Ceci est indissociable du phénomène de prostitution. Il y a moins d'une semaine, le Sénat français a remis un rapport sur ce sujet et un projet de loi est en cours pour permettre aux victimes une meilleure insertion.

D'ailleurs, en juillet dernier à Istanbul, l'AP a adopté une résolution sur « les aspects de la migration de travail liés à la parité des sexes » qui est particulièrement pertinente pour notre travail aujourd'hui. Je note dans cette résolution que les engagements de l'OSCE en matière de migration sont axés sur la réalisation d'objectifs politiques dans trois principaux domaines, à savoir : 1) la protection des migrants, 2) l'exploitation des avantages et l'atténuation des effets négatifs de la migration dans les pays d'origine et les pays de destination et 3) le renforcement de la coopération entre les pays d'origine et les pays de destination dans la gestion de la migration.

Dans ce cadre, il convient de reconnaître la contribution notable apportée par les travailleurs migrants de sexe féminin au développement économique et social des pays de départ et des pays de destination. C'est pourquoi il convient de recommander aux Etats de recourir aux meilleures pratiques pour promouvoir le principe de la non-discrimination, assurer la coordination et la coopération entre les parlements, les gouvernements et les autres parties prenantes dans les activités de soutien et de protection des travailleurs migrants de sexe féminin. Il faut éliminer la migration de travail non régularisée et les réseaux criminels impliqués dans la contrebande et la traite des êtres humains.

Merci Monsieur le modérateur.